

SEANCE DU 19 MARS 2015

L'an DEUX MIL QUINZE, le DIX NEUF MARS, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie LORRE, Maire.

Présents : M Jean-Marie LORRE, Mme Madeleine BEDU, M Rémy KERGADALLAN, Mme Virginie CAVIGNEAUX, M Jérôme MANIVELLE, M Martial DALIBOT, Mme Séverine EVENOU, M Marc LE BIAVANT, Mme Isabelle ANDRE, Mme Christine BOYER, Mme Nicole LEMUE, Mme Fabienne LEVRARD-BODY, M Loïc LORRE, M Daniel PELLEAU, M Philippe RECAN, M Régis RIMASSON, Mme Patricia VALEGEAS, Mme Nelly BRARD (arrivée durant la présentation du CA Pôle).

Absent : Philippe BRENELIERE ayant donné procuration à M Jérôme MANIVELLE, Mme Nelly BRARD ayant donné procuration à Madeleine BEDU jusqu'à son arrivée

Secrétaire : Mme Fabienne LEVRARD BODY

Convocation du 13 mars 2015

COMPTE DE GESTION 2014 –BUDGET COMMUNAL

Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE DE GESTION 2014 –BUDGET POLE

Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, 15 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions,

APPROUVE ce compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE DE GESTION 2014 –BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE ce compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF –BUDGET COMMUNAL

Après s'être fait représenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Considérant la régularité des opérations,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 qui s'arrête comme suit :

Dépenses de fonctionnement	995 852,78
Recettes de fonctionnement	1 121 852,68
Excédent fonctionnement reporté de N – 1 (2013)	5 579,23
Dépenses d'investissement	268 089,01
Recettes d'investissement	347 216,87
Déficit d'investissement reporté de N – 1 (2013)	182 626,91

DECIDE que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 131 579.13 € sera repris au budget 2015 ainsi qu'il suit :

- 131 579.13 € à la section d'investissement (virement prévu)

COMPTE ADMINISTRATIF –BUDGET POLE DE TOURISME

Après s'être fait représenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Considérant la régularité des opérations,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, 14 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions,

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 qui s'arrête comme suit :

Dépenses de fonctionnement	186 211,13
Recettes de fonctionnement	255 865,46
Dépenses d'investissement	107 804,87
Recettes d'investissement	77 929,98
Déficit d'investissement reporté de N – 1 (2013)	155 889,99

DECIDE que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 69 654.33 € sera repris au budget 2015 ainsi qu'il suit :

- 69 654.33 € à la section de fonctionnement (excédent net réel de fonctionnement)

COMPTE ADMINISTRATIF –BUDGET LOTISSEMENT

Après s'être fait représenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des opérations exécutées au cours de cet exercice et les pièces justificatives,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Considérant la régularité des opérations,

Considérant que ce budget est clos depuis le 31 décembre 2014,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014 qui s'arrête comme suit :

Dépenses de fonctionnement	64.28
Recettes de fonctionnement	0
Excédent d'exploitation reporté (N-1)	64.28
Dépenses d'investissement	0
Recettes d'investissement	0

MODIFICATION DES EFFECTIFS -COMMISSION ANIMATION SOCIOCULTURELLE, VIE ASSOCIATIVE & SPORTIVE ET COMITE DE GESTION BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE

Le Maire propose de modifier l'effectif de la Commission animation et du Comité de gestion bibliothèque : inclure Nelly Brard dans ladite commission et inclure Martial Dalibot dans ledit comité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'introduction de Mme Brard au sein de la commission animation et celle de Martial Dalibot au sein du comité de gestion bibliothèque.